



L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-six mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-six mai deux mil vingt-cinq.

**Présents :** Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Audrey DEMAÏN, Philippe MATTON, Éric LAURENT.

**Absents :** Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Séverine FLAMENT donne pouvoir à Albertina MEIRE, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Guillaume CARDON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Pascale DEFFRENNES, Laëtitia RENSKI donne pouvoir à Éric LAURENT, Lucile TYRAN donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 16 présents et 7 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

**D2025-06-05/06 Fête de la libération : Détermination d'un montant forfaitaire de participation au repas du 24 août 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commémoration de la Libération de la commune de Pont-à-Marcq se déroule du 22 au 24 août 2025.

Cet évènement communal du 81<sup>ème</sup> anniversaire revêt une importance toute particulière comme chaque année.

Les festivités seront nombreuses et notamment une commémoration au cimetière de Lille Sud, une messe et différents moments de partage durant ce week-end dédié à ce nécessaire devoir de mémoire.

Afin de proposer une commémoration à la hauteur de l'évènement tout en poursuivant l'objectif de maîtrise budgétaire, Monsieur le Maire sur proposition de la commission ad hoc, suggère de créer un forfait de participation au repas du 24 août qui se déroulera à l'Espace Casadesus.

Monsieur le Maire propose un forfait de 30 euros par participant pour l'ensemble de ce repas dominical.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Acter ce forfait ;
- L'autoriser à signer tout document y afférent.



**CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 05 juin 2025 – Pont-à-Marcq**

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 059-215904665-20250606-D2025\_06\_05\_06-CC

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la création de ce forfait et autorisent le Maire.

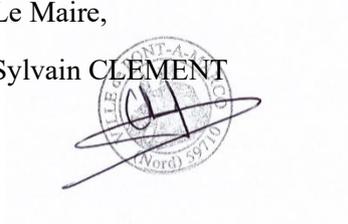
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 06/06/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE